

Couvert Forestier

Bulletin de la coalition mondiale des forêts
sur la politique forestière internationale

N° 19 / Mai 2006

Couvert Forestier : brève description

Couvert Forestier, dont voici le 19^e numéro, est le bulletin de la Coalition mondiale des forêts (CMF), une coalition créée par un groupe d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'organisations de peuples autochtones (OPA) en vue de faciliter leur participation avisée aux réunions intergouvernementales sur les forêts. *Couvert Forestier*, qui paraît quatre fois par an, présente les comptes rendus de diverses ONG et OPA sur les plus importantes de ces rencontres, ainsi qu'un calendrier des réunions à venir. Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement le point de vue de la Coalition mondiale des forêts, de ses membres fondateurs ou de ses rédacteurs. *Pour vous y abonner gratuitement, contactez Simone Lovera : simonelovera@yahoo.com.*

Sommaire

Couvert Forestier : brève description

Ex Silvis : Le monopole de l'irresponsabilité

Miguel Lovera, Coordinateur, Coalition mondiale des forêts

La Convention de l'ONU sur la diversité biologique statue sur les arbres génétiquement modifiés,

Anne Petermann et Orin Langelle, Campagne STOP GE Trees, Global Justice Ecology Project, États-Unis

L'érosion des droits sociaux, *Sandy Gauntlett, Pacific Indigenous Peoples Environment Coalition, Aotearoa/Nouvelle-Zélande*

Ramifications : défendre la vie, *Camila Moreno et Maria Rita Reis, Terra de Direitos, Brésil*

La diversité biologique, la biopiraterie et les DPI : à un pas de tortue, on avance dans la mauvaise direction,

Simone Lovera, coordinatrice de campagnes, Coalition mondiale des forêts

Les négociations de l'OMC approchant de leur fin, les forêts sont en danger, *Ronnie Hall, les Amis de la Terre Angleterre, Galles et Irlande du Nord*

Comptes rendus d'autres réunions sur les forêts : la Cour Internationale de Justice est saisie d'un différend à propos d'une usine de pâte

Calendrier de réunions sur les forêts

Ex Silvis : le monopole de l'irresponsabilité

Miguel Lovera, coordinateur, Coalition mondiale des forêts

Les défenseurs de deux modèles contradictoires ont mesuré leurs forces à l'occasion de la Huitième Session de la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité biologique, à Curitiba, au Brésil (COP-8, du 20 au 31 mars). D'un côté il y avait ceux qui voient la conservation avec pragmatisme, à partir d'une logique économique : si quelqu'un est disposé à payer pour l'avoir, cela continuera d'exister. De l'autre côté il y a ceux qui croient qu'il ne faudrait pas sacrifier la diversité biologique à l'économie.

Ceux du premier groupe ont renoncé à sauver les forêts. Ils sont trop pragmatiques pour tenter d'arrêter la marche inexorable de l'agriculture mécanisée et la poursuite du rêve consommateur. Donc, ils plantent des arbres, beaucoup d'arbres, tous de la même taille et strictement rangés. De leur côté, ceux du deuxième groupe tâchent de convaincre les gouvernements au volant des bulldozers que les forêts ne sont pas un obstacle au développement, qu'elles sont plutôt une garantie de stabilité atmosphérique pour la biosphère et qu'elles sont indispensables au bien-être de l'humanité.

Curitiba est la capitale de l'État brésilien de Paraná, dont les habitants et le gouvernement s'opposent catégoriquement aux cultures transgéniques (au point qu'on a vu le gouverneur de l'État porter un t-shirt aux mots « Não OGM », c'est-à-dire « non aux OGM » en portugais). La réponse du gouvernement fédéral a consisté à forcer l'entrée des produits OGM dans la région au moyen de procès, de propagande et de sabotage. Néanmoins, les gens de Paraná sont persévérants et ils ont continué leur résistance pacifique.

Moins de deux semaines avant la COP-8, à quelques kilomètres au Sud de Paraná, à Rio Grande do Sul, un groupe de près de 2 000 paysannes de Via Campesina a arraché des plants d'eucalyptus dans une plantation appartenant au géant de la pâte, Aracruz Celulose. L'establishment trouve toujours scandaleuses les actions de ce genre, et les femmes de Via Campesina

ont été accusées d'enfreindre la loi sacro-sainte de la propriété privée. Trente-sept personnes ont été portées en justice.

Personne n'a l'air de les comprendre, ni de voir qu'elles défendent avec raisons leurs propres intérêts économiques. Ces femmes essaient d'arrêter l'intrusion d'un ennemi qui dispose de tant de pouvoir économique et militaire qu'il peut entrer dans leurs vies avec un calme olympien et les déchirer, comme cette entreprise et bien d'autres le font chaque jour partout au Brésil. À mon avis, les femmes de Via Campesina étaient en train de prendre une mesure de précaution très raisonnable, dans l'espoir d'éviter que se poursuivent l'érosion du sol, l'épuisement de l'eau, la contamination par des pesticides, l'élimination de la diversité biologique et les innombrables méfaits de la monoculture d'arbres. De la même manière, les Argentins mènent campagne pour stopper la construction de deux grandes usines de pâte polluantes sur l'autre rive du fleuve, en Uruguay.

Les milieux d'affaires et les gouvernements portent des oeillères. De leur point de vue, ces actions sont anti-progressistes et illégales. Mais ils ne voient pas les injustices énormes qu'ils commettent eux-mêmes chaque jour. Ils peuvent voir qu'une poignée de paysannes n'a pas le droit de menacer les profits d'une entreprise géante, mais ils ne voient pas que cette entreprise n'a pas le droit d'expulser de leurs foyers des milliers de personnes ou de s'approprier à contaminer l'eau d'un fleuve qui coule à travers toute une nation. C'est de la justice sélective !

Quant à la COP, elle s'est déroulée comme une joint-venture du secteur privé et de ses fondations clones. Cela permet de garantir que les fonctionnaires haut placés et les négociateurs tiendront compte des intérêts de leurs sponsors. Ainsi, on peut poursuivre en toute confiance des objectifs audacieux et améliorer les chances de multiplier au monde les produits transgéniques, les déguisements écologistes et les suites interminables de Terminator (cette fois, hélas, il ne s'agit pas d'un film).

Voilà le genre de COP que veulent les entreprises, une COP sans interférence des groupes contraires et sans sommets alternatifs. Dans leur vision de l'avenir, il n'y aura qu'une seule stratégie pour les forêts, et elle apportera l'uniformité et le haut rendement nécessaires pour répondre sans délai à une demande irresponsable... jusqu'au moment où il n'y aura plus rien.

Pour davantage d'informations visitez les sites :

<http://www.viacampesina.org> et

<http://www.biodiv.org>.

La Convention de l'ONU sur la diversité biologique statue sur les arbres génétiquement modifiés

Anne Petermann et Orin Langelle, Campagne STOP GE Trees, Global Justice Ecology Project, États-Unis

Lorsque la 8^e Conférence des Parties (COP-8) de la Convention de l'ONU sur la diversité biologique a pris fin le 31 mars, un jalon de l'histoire avait été posé. La COP-8 avait non seulement résisté aux fortes pressions du Canada, de la Nouvelle-Zélande et de l'industrie et maintenu le moratoire sur l'application de la dénommée « technologie terminator », mais elle avait pris la première décision officielle sur les arbres génétiquement modifiés. C'était la première fois que les gouvernements reconnaissent les dangers potentiels des arbres GM pour la société et l'écologie, et qu'ils exhortaient les pays à adopter une « démarche prudente » à propos de leur usage.

Cette décision est une victoire considérable pour la campagne STOP GE Trees. Grâce à sa référence au principe de précaution, cette recommandation, si elle est strictement suivie, équivalra dans les faits à un moratoire sur la propagation des arbres GM dans l'environnement. Avant de commercialiser un produit, il faudra prouver qu'il est nécessaire et qu'il ne comporte pas de dangers. Or, rien ne prouve que les arbres GM soient nécessaires ou inoffensifs.

Les arbres GM comportent des problèmes spécifiques et potentiellement très graves. Les arbres vivent pendant des siècles ou même des millénaires, et leur pollen se répand sur des centaines, parfois des milliers, de kilomètres. Les modèles créés en 2004 par les chercheurs de l'université de Duke, en North Carolina, ont démontré que le pollen des forêts indigènes du Sud-Est des États-Unis pourrait traverser 1 200 kilomètres vers le Nord et arriver à l'Est du Canada. Il en découle que la dissémination d'arbres génétiquement modifiés pourrait contaminer de manière inéluctable et irréversible les forêts indigènes, qui vont à leur tour devenir contaminantes, en un cycle sans fin.

On modifie les arbres pour qu'ils tuent les ravageurs et pour qu'ils contiennent moins de lignine (la substance qui les rend rigides et les protège des maladies, des insectes et des agressions environnementales comme le vent). Ils sont modifiés aussi pour les rendre tolérants aux herbicides toxiques, pour qu'ils poussent plus vite et qu'ils soient stériles. Les effets potentiels de la commercialisation d'arbres transgéniques incluent la destruction de la diversité biologique et de la faune, la perte de l'eau douce, la désertification des sols, l'écroulement des écosystèmes forestiers indigènes, l'anéantissement culturel des populations forestières traditionnelles et des incidences graves sur la santé humaine, le tout se répercutant sur plusieurs générations.

La question des arbres génétiquement modifiés a été soulevée le 22 mars, lorsque dix pays (Iran, Ghana, Malawi, Équateur, Philippines, Sénégal, Norvège, Madagascar, Égypte et Rwanda) ont demandé un moratoire à leur dissémination dans l'environnement. Cette demande avait le soutien de la Coalition mondiale des forêts, du Forum international indigène

sur la diversité biologique, de Greenpeace, du Caucus des Femmes et de la Fédération des Scientifiques allemands. Dans les discussions ultérieures, cette fédération, EcoNexus et le Liberia ont beaucoup contribué à renforcer la décision de la COP-8 au sujet des arbres GM.

La décision finale dit que la Conférence des Parties, *reconnaissant* les incertitudes qui entourent les effets potentiels d'ordre environnemental et socio-économique, y compris les effets à long terme et transfrontière, des arbres génétiquement modifiés sur la diversité biologique des forêts du monde et sur les moyens de vie des populations indigènes et locales, et vu le manque d'informations fiables et l'absence, dans certains pays, de la capacité nécessaire pour analyser les risques et évaluer ces effets potentiels, *recommande* aux parties d'adopter une approche prudente à l'égard de la question des arbres génétiquement modifiés. La décision appelle aussi à entreprendre au plan mondial, avec la participation des organisations compétentes, y compris celles des populations indigènes et locales, la compilation d'informations sur les implications sociales et environnementales de la dissémination d'arbres GM.

Le fait que la CDB ait pu prendre une position si ferme contre les arbres génétiquement modifiés la première fois que la question a été introduite – et malgré les pressions des pays pro-GM, comme le Canada, l'Australie et les États-Unis – est révélateur de fortes inquiétudes à propos des dangers uniques et graves que posent ces arbres. Ricardo Carrere, du Mouvement mondial pour les forêts tropicales, les résume comme suit : « Les arbres GM sont une des plus graves menaces pour les forêts, qui hébergent la plupart de la diversité biologique terrestre de la Terre. La dissémination d'arbres GM contaminera de façon inéluctable et irréversible les écosystèmes forestiers et anéantira la diversité biologique. »

Il s'agit d'un progrès important pour la campagne STOP GE Trees. Les transnationales avancent vite dans leurs projets de commercialiser les arbres GM dans des pays comme le Brésil, le Chili, l'Inde et l'Afrique du Sud. Cette décision augmentera l'influence politique des organisations qui s'opposent à l'introduction des plantations d'arbres GM dans les pays membres de la CDB. De même, elle permettra à la campagne de progresser dans les États-Unis. En effet, bien que les États-Unis ne fassent pas partie de la CDB, le risque que certains endroits ne soient plus disponibles pour les plantations futures (et les profits futurs) jettera un froid sur l'industrie et contribuera à freiner la coûteuse recherche dans ce domaine. On prévoit déjà d'introduire des résolutions contre les arbres GM lors des assemblées annuelles des principales entreprises qui encouragent leur commercialisation.

La généticienne Ricarda Steinbrecher, de la Fédération des scientifiques allemands, résume ainsi

la situation : « cette conclusion de la CDB, qui recommande d'approcher avec précaution la question des arbres GM, est un premier pas vers la reconnaissance des dangers que comportent ces arbres. Elle aidera les ONG et les scientifiques à alerter d'urgence toutes les nations à propos de l'insuffisance des données scientifiques sur les implications des arbres GM. Cela représente un danger pour les forêts et pour les populations autochtones et locales du monde entier ; il est donc essentiel d'empêcher toute commercialisation de ces arbres, du moins jusqu'au moment où l'on disposera des informations et des évaluations nécessaires. »

Pour obtenir davantage d'informations ou pour soutenir le mouvement contre les arbres génétiquement modifiés, veuillez contacter : info@globaljusticeecology.org, ou visitez le site www.globaljusticeecology.org, où vous pourrez signer la pétition adressée à l'ONU pour qu'elle interdise les arbres GM ou commander une copie du documentaire narré par David Suzuki, "A Silent Forest: The Growing Threat, Genetically Engineered Trees".

L'érosion des droits sociaux

Sandy Gauntlett, Pacific Indigenous Peoples Environment Coalition, Aotearoa/Nouvelle-Zélande

En tant que représentants des peuples indigènes ou des ONG, nous devrions être inquiets de la tendance actuelle à séparer des instances de décision les secteurs ministériels des réunions importantes concernant les forêts, telles que la dernière session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP-8, Curitiba, Brésil). L'une des garanties du système démocratique est que nous pouvons changer de politique en changeant de gouvernement. Du fait que cela se produit de façon régulière, les politiciens (y compris les ministres) craignent d'adopter des politiques trop écartées des préférences populaires. C'est une question de mathématiques élémentaires : s'ils perdent trop de votes, ils perdent leur travail. Ainsi, il est très inquiétant de voir que, dans les COP, les décisions sont prises de plus en plus par des fonctionnaires non élus, qui n'ont pas ce genre de soucis.

À Curitiba, la participation des ministres aux affaires ordinaires de la COP s'est réduite à une journée (sur 14), qu'ils ont consacré à des discours très inspirés sur tout ce qu'ils sont en train de faire pour sauver le monde (ou leurs postes, suivant le degré de cynisme de chacun). Ensuite, on les a embarqués dans des cars touristiques qui les ont emmenés voir les merveilles de Paraná aux frais du ministère brésilien de l'environnement. Pendant ce temps-là, la COP continuait de prendre des décisions de plus en plus mauvaises, n'étant plus obligée de ménager les désirs et les besoins des ministres.

Il faut savoir qu'il ne s'agit pas d'une occasion isolée, mais plutôt d'une remise du pouvoir entre les mains

des fonctionnaires qui assistent à ces conférences. Si nous ne combattons pas cette tendance, nous allons perdre graduellement le peu d'influence que nous avons sur les décisions politiques intergouvernementales. Nous devons insister auprès du gouvernement allemand pour qu'il veille à ce que le segment ministériel de la prochaine COP de la CDB, où la diversité biologique des forêts sera l'un des points principaux, ne soit pas écarté de l'affaire, et que les tournées aux frais de la princesse ne viennent pas interférer avec la participation de nos élus. Nous devons enregistrer toutes les déclarations publiques des représentants gouvernementaux qui participent à ces réunions, pour pouvoir les repasser aux ministres, aux médias et au public, de manière à garder et à faire jouer le poids de nos votes à notre gré. Ces réunions sont faites pour nous rendre plus forts, pour obtenir des changements véritables qui permettent de sauver notre planète du désastre. Nous devons revendiquer ce pouvoir.

Pour plus d'informations visitez le site : <http://www.biodiv.org>.

Ramifications : défendre la vie

Camila Moreno et Maria Rita Reis, Terra de Direitos, Brésil

En mars 2006, le débat sur les effets des plantations d'arbres et autres monocultures sur la diversité biologique a pris une dimension nouvelle et remporté l'adhésion d'alliés nouveaux et importants. La mobilisation de La Vía Campesina pendant le déroulement de deux réunions de l'ONU a attiré l'attention sur le conflit croissant entre les défenseurs du modèle de développement du « désert vert » et les populations rurales qui en ont été les victimes. Ce sont vraiment les événements dans la rue qui ont marqué les réunions de l'ONU, plutôt que ce qui se passait dans les espaces officiels prévus pour les décisions gouvernementales.

Le 8 mars, pendant la Conférence de la FAO sur la réforme agraire, 2 000 femmes du Mouvement des femmes paysannes (MMC), qui fait partie de La Vía Campesina Brésil, ont occupé et détruit une pépinière d'eucalyptus située près de Porto Alegre. La pépinière appartient à Aracruz Celulose, le plus grand producteur du monde de pâte d'eucalyptus blanchie. La mobilisation de Vía Campesina commémorait la journée internationale de la femme et visait à mettre en lumière l'importance du thème de la conférence pour les mouvements ruraux qui s'étaient réunis à cette occasion. À la suite de cette action, une couverture médiatique favorable au modèle de développement du « désert vert » et à ses promoteurs a contribué à susciter une réponse agressive de l'État. De ce fait, le mouvement est à présent injustement criminalisé, les paysannes ont été dénoncées et 37 personnes ont été inculpées. En revanche, cette initiative intrépide a considérablement intensifié la

prise de conscience et le débat publics à propos de ces questions.

La mobilisation de Vía Campesina a continué tout le long de la 3^e Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la sécurité biologique (MOP-3) et de la 8^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP-8) qui avaient lieu à Curitiba. Les deux réunions portaient sur des thèmes ayant trait à l'agriculture et à la diversité biologique, dont les organismes génétiquement modifiés, l'usage de technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques (GURT, ou technologie terminator), et les plantations d'arbres.

Mais ces rencontres ont été très différentes des réunions préalables de la CDB, du fait de la présence de milliers d'agriculteurs qui organisaient chaque jour des manifestations. Au début de la MOP-3, Vía Campesina a occupé une zone où la société suisse Syngenta, une transnationale de la biotechnologie, fait des expériences transgéniques illégales. Cette société a dû payer une amende d'un million de reais pour avoir violé la législation environnementale du Brésil. Une autre manifestation remarquable a été l'occupation de la plénière de la CDB par des femmes de Vía Campesina portant des bougies et des pancartes contre les semences terminator et la commercialisation du vivant. La présence permanente de manifestations et d'événements parallèles, de bannières et de pancartes, a empêché les délégués gouvernementaux et les groupes de pression d'oublier que la disparition de la diversité biologique peut provoquer aussi d'énormes conflits sociaux. La mobilisation des paysans a pu influencer sur les résultats de la réunion, dont le maintien du moratoire sur l'usage des GURT et une déclaration décourageant l'utilisation d'arbres transgéniques.

Tout compte fait, le mois de mars 2006 a été riche en enseignements importants. Premièrement, il nous a appris que la lutte contre les monocultures est le point de convergence de tous les mouvements pour la défense de la diversité biologique. Au sein de cette lutte, la privatisation du vivant et la réorientation drastique de l'agriculture et du développement rural dans les pays du Sud ne peuvent être arrêtées que par l'action directe des mouvements sociaux qui poursuivent un modèle entièrement différent de production et de consommation. Dans cette lutte, le mouvement contre les plantations a une place de choix. L'action de Vía Campesina a joué un rôle crucial dans la lutte mondiale contre l'expansion des plantations pour la pâte et le bois. Cet épisode a bien montré, plus que toute autre chose, à quel point les populations rurales et Vía Campesina sont au centre du débat sur les monocultures et au coeur de la résistance à l'occupation de leurs territoires par des plantations. Il prouve que cette lutte fait partie d'une autre plus large contre les agro-industries orientées à l'exportation. Il appelle à défendre les territoires et la

souveraineté alimentaire en tant que base d'une réforme agraire intégrée. Ces mouvements sociaux sont l'assise et la charpente d'un autre modèle de développement, qui refuse les « déserts verts ».

Deuxièmement, il nous a montré qu'il faut bâtir des alliances et renforcer une structure commune à partir de toutes les visions différentes que nous avons du problème. Nous sommes tous des défenseurs inconditionnels de la vie. Nous sommes tous des femmes agriculteurs !

Pour en savoir plus ou pour vous solidariser avec les femmes du MMC visitez les sites : <http://www.viacampesina.org>, <http://www.mst.org.br>, <http://www.terradedireitos.org.br>.

La diversité biologique, la biopiraterie et les DPI : à un pas de tortue, on avance dans la mauvaise direction

Simone Lovera, coordinatrice de campagnes, Coalition mondiale des forêts

Incontestablement, la neuvième réunion du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, qui s'est tenue du 24 au 28 avril à Genève, a donné un sens nouveau à l'expression « avancer à un pas de tortue ». Pendant une semaine entière, les experts gouvernementaux des droits de propriété intellectuelle ont fait de longues déclarations pour approuver, à des degrés divers, les documents de travail minutieux fournis par le secrétariat de l'OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle). Or, malgré les nombreuses demandes de commencer à négocier quelques-uns des points soulevés, les présents n'ont même pas réussi à se mettre d'accord sur la manière de le faire. On s'est contenté de « prendre note » de tout le matériel et de le retourner au secrétariat pour qu'il le retravaille, comme s'il s'agissait de quelque chose susceptible de devenir, dans un avenir incertain, une déclaration, ou peut-être un ensemble de recommandations, de principes directeurs, de suggestions indicatives à application facultative, ou même un jour, au prochain siècle, un truc quelconque à force obligatoire.

Du côté positif, la participation de représentants des peuples autochtones au Comité de l'OMPI, quoique limitée en nombre, a été très réussie du point de vue de la qualité des contributions. Grâce à cela, les objectifs et principes actuels incluent un nombre important d'éléments importants, dont la reconnaissance claire que les droits privés de propriété intellectuelle ne conviennent pas à la protection des savoirs traditionnels pour toute une série de raisons juridiques, techniques, pratiques et éthiques, et qu'il faut donc établir des systèmes entièrement différents pour défendre les droits des détenteurs de ces savoirs. De surcroît, les documents mettent l'accent sur la nature holistique et collective des savoirs traditionnels et sur la nécessité de respecter le fait que ces savoirs

sont souvent sacrés et que les communautés pourraient refuser de les partager pour des raisons religieuses. Ils soulignent également qu'il faut respecter les systèmes de droit coutumier. Ainsi, ils tâchent de combler le fossé entre le monde réel des peuples indigènes et des populations locales qui vivent dans les forêts, autour d'elles et dans d'autres écosystèmes de grande valeur, et le monde citadin, fait à la mesure des entreprises, où se trouvent les offices des brevets et les sociétés sans scrupules toujours prêtes à réclamer ou à s'approprier toute information non brevetée qu'elles puissent grappiller.

Néanmoins, un loup déguisé en agneau reste un loup. En définitive, l'OMPI ne mettra jamais en question l'essence des droits de propriété intellectuelle. Elle aura beau vouloir jeter des ponts entre des mondes différents, jamais elle n'admettra qu'un de ces mondes, celui qui est dirigé par les transnationales, est en train de détruire rapidement l'autre, celui des communautés et de la diversité biologique. Malgré leurs belles paroles sur le besoin de respecter les droits et les réalités des détenteurs des savoirs traditionnels, les avocats de l'OMPI finissent toujours par concentrer leurs énergies sur de petites adaptations des systèmes de brevetage, telle l'exigence que les demandes de brevets révèlent l'origine des savoirs et des ressources génétiques et prouvent que la norme du consentement préalable et en connaissance de cause a été respectée dans les pays où ces matériels ont été collectés.

Or, ils oublient que l'obligation de révéler l'origine est tout à fait inutile pour la plupart des pays en développement, qui n'ont pas la capacité de vérifier les informations révélées. Et là où les organismes gouvernementaux responsables de la diversité biologique n'ont pas cette capacité, il est certain qu'une petite tribu indigène établie au milieu d'une forêt tropicale ne pourra pas non plus vérifier si ses connaissances traditionnelles ont été « révélées » ou non dans un office des brevets nord-américain ou européen.

L'OMPI n'est pas le seul forum où se déroulent des discussions actives sur la diversité biologique, les savoirs traditionnels et les droits de propriété intellectuelle. À peu près au même moment où avait lieu cette réunion, les « durs » du conseil des droits de propriété intellectuelle de l'Organisation mondiale du commerce poursuivaient leurs sombres magouilles dans un quartier encore plus sombre de Genève. Le programme de l'OMC est loin d'être inspiré par une quelconque considération des droits des peuples indigènes ou autres qui risquent d'être affectés. La plupart des négociateurs de l'OMC s'intéressent d'abord et surtout aux opportunités d'affaires que le commerce des savoirs traditionnels et de la diversité biologique pourra leur fournir. La définition de droits de propriété intellectuelle clairs, fondés sur les exigences de l'industrie, est perçue comme

indispensable pour créer un marché aux conditions attrayantes pour les investisseurs. Là encore, les négociations portent sur la révélation de l'origine dans les demandes de brevet, tandis que les pays en développement espèrent que, du moins, cela forcera les entreprises à passer des accords de partage des bénéfices (en fait, des contrats de vente) avec les pays fournisseurs des ressources et des informations. Seuls les pays africains ont eu le courage de s'opposer au brevetage des formes de vie, mais on dirait que leur position n'est prise en compte ni par le secrétariat de l'OMC ni par les autres pays.

Pendant ce temps-là, un mois avant la réunion de l'OMPI les diplomates présents à la 8^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique perdaient deux semaines de leurs vies à des négociations infructueuses qui duraient toute la nuit, et ils quittaient la réunion sans avoir presque rien gagné. Les gouvernements ont bien été d'accord qu'ils devaient respecter, d'ici à 2010, l'engagement de « négocier un régime international » dans un groupe de travail sur l'accès et le partage des bénéfices découlant des ressources génétiques, mais cet engagement est superflu : il y a déjà un « régime international », composé de tous les instruments, à force obligatoire ou non, qui existent en matière d'accès et de partage des bénéfices. On ne voit pas très bien ce que le groupe de travail pourra y ajouter d'utile ni comment il le fera. En fait, la seule proposition concrète qui réapparaît sans cesse est l'exigence de révéler l'origine au moment de demander un brevet. Si, au bout des quatre prochaines années, on n'arrive qu'à ce résultat, la CDB finira par reconnaître formellement le brevetage du vivant, ce qui serait pire que l'état actuel des choses. Donc, ici encore, le processus avance à un pas de tortue dans la mauvaise direction.

Finalement, le quatrième processus concerné par le régime international sur la diversité biologique et les droits de propriété intellectuelle est le Traité international de la FAO sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, dont l'organe de gouvernement se réunira pour la première fois du 12 au 16 juin à Madrid. Comme son titre l'indique, le traité couvre un éventail limité de ressources génétiques. Son approche est entièrement différente de celle d'autres instruments, car celui-ci a établi un système multilatéral suivant lequel l'accès aux ressources phytogénétiques concernées est libre et les bénéfices qui en découlent sont équitablement partagés, du moins en théorie. En principe, l'idée est bonne, car elle tient compte du fait que les ressources génétiques et les savoirs traditionnels qui y sont associés font partie d'un système global et intégré qui ne peut pas être divisé, mercantilisé, privatisé ni vendu. Pourtant, le traité a une portée limitée, et permet aux multinationales d'acquérir et de breveter, par des moyens détournés, des gènes appartenant au système. Et surtout, la supposition que « tous en

profiteront de manière équitable » est plutôt naïve. Un petit agriculteur africain, qui dépend de l'utilisation de ses propres semences, n'en profitera pas autant qu'une multinationale qui peut gagner des millions à exploiter des banques de gènes débordantes de semences auxquelles elle peut accéder librement.

Au cœur du débat, un dilemme reste posé : est-il possible de concevoir un accord qui rejette la privatisation et la commercialisation des formes de vie et des connaissances associées, tout en garantissant la protection défensive et positive des savoirs traditionnels et un mécanisme efficace pour le partage des bénéfices ? Ce dernier ne sera jamais possible sans une volonté politique authentique de faire partager vraiment les ressources financières et autres, y compris celles des multinationales qui exploitent la diversité biologique de la terre et les savoirs traditionnels depuis des décennies.

Malheureusement, il paraît qu'au moins trois, sur les quatre processus politiques actuellement en cours qui pourraient aboutir à un engagement de ce genre, sont en fait engagés dans une sorte de « realpolitik » qui les pousse, lentement mais sûrement, dans la mauvaise direction.

Pour davantage d'informations visitez les sites :

<http://www.wipo.int/portal/index.html.en>,
<http://www.wto.org>, <http://www.biodiv.org> et
<http://www.fao.org/AG/cgrfa/itpgr.htm>.

Les négociations de l'OMC approchant de leur fin, les forêts sont en danger

Ronnie Hall, les Amis de la Terre Angleterre, Galles et Irlande du Nord

Les forêts risquent de subir encore de dures épreuves par suite des accords dont on débat à Genève au sein de l'Organisation mondiale du commerce. Les tensions intergouvernementales augmentent à mesure qu'approchent les dates limite pour compléter les négociations de Doha de l'OMC (prévues pour la fin juillet 2006 mais qui seront probablement reportées à décembre). Pour l'instant, deux résultats diamétralement opposés semblent également possibles. D'une part, les gouvernements pourraient laisser de côté leurs différences et parvenir à un accord d'ouverture des marchés d'une grande portée, où les produits forestiers seraient le domaine prioritaire (en laissant un petit nombre de calculs à faire avant l'été 2007). D'autre part, les négociations pourraient s'écrouler, et très probablement ne seraient reprises qu'en 2009 ou même plus tard (espérons-le !).

Bien que les tarifs douaniers soient bas en général pour les produits du secteur forestier, certains produits ont encore des « pics tarifaires », par exemple le contreplaqué, les maisons préfabriquées et les meubles. De ce fait, le Canada, Hong-Kong, la Nouvelle-Zélande, Singapour, la Thaïlande et les États-Unis ont proposé ensemble que le secteur des produits forestiers soit classé parmi ceux prévus pour

l'élimination de tout tarif (et non pour une réduction des tarifs, comme il a été suggéré dans d'autres cas). Ils ont présenté la proposition formelle de négocier un accord d'ici à la fin juillet (document JOB(06)/128 de l'OMC, non disponible pour le public). Les produits concernés sont le bois, le contreplaqué, la pâte de bois, le papier et le carton, les livres, les journaux et les meubles en bois. Comme on pouvait s'y attendre, il y a plein d'évidences qui montrent que l'industrie forestière, représentée par le groupe Santa Catalina, est derrière tout cela.

La libéralisation totale ou partielle du secteur des produits forestiers pourrait être désastreuse pour l'environnement et la société, même si l'on autorisait quelques dispositions spéciales pour un certain nombre de pays en développement. Une évaluation des incidences sur la durabilité (EID) effectuée pour la Commission européenne a conclu que, en principe, de faibles modifications peuvent avoir des effets négatifs considérables sur la durabilité dans certains pays qui ont des problèmes de durabilité et de gouvernance, et que, dans les pays considérés comme des « hotspots » de diversité biologique tels que le Brésil, l'Indonésie, les pays du bassin du Congo et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les incidences négatives sur la diversité biologique risquent d'être irréversibles. Le rapport affirme aussi que les pays qui protègent leurs industries forestières par l'application de tarifs douaniers pourraient encourir des coûts environnementaux et sociaux considérables par suite de la réduction de leur capacité industrielle et de la fermeture de certaines industries.

Juste avant la réunion ministérielle de Hong-Kong, l'Union européenne a annoncé que, comme le Japon, et au vu de l'EID en question, elle n'allait pas appuyer les négociations sur les produits forestiers. Cette décision est très importante. En effet, pour que les discussions puissent avoir lieu il faut la participation de pays représentant au moins 90 % du commerce mondial. Or, l'UE consomme 25 % de la production mondiale de produits dérivés des forêts, et le Japon 10 %.

Jusqu'ici ça va. Mais rien n'est jamais simple dans l'ambiance de casino de l'OMC, où le bluff et le contre-bluff sont monnaie courante. La proposition sur les produits forestiers dit maintenant que les pays participants veulent élargir un accord existant de l'OMC sur la pâte et le papier, qui a été signé par un certain nombre de pays (les accords de l'OMC ne requièrent pas tous la signature de tous les membres). Curieusement, cet ancien accord semble avoir été passé entre quelques-uns des principaux promoteurs de la proposition actuelle (le Canada, la Nouvelle-Zélande, Singapour et les États-Unis) et les pays qui, justement, n'appuient pas cette proposition (l'Union européenne et le Japon). S'agirait-il d'une manoeuvre sournoise pour pousser ces derniers à capituler ? Après tout, la nouvelle proposition sur les produits

forestiers n'est qu'un élargissement de ce qu'ils avaient déjà signé...

Du côté positif, il existe la possibilité très réelle que ces négociations sectorielles, ainsi que d'autres semblables sur la pêche et les minéraux, soient arrêtées. Il est même possible que les ressources naturelles soient tout à fait exclues des négociations de l'OMC. Mais les pays qui s'opposent aux discussions sectorielles (et d'autres qui pourraient s'y opposer) ont besoin d'être encouragés à tenir bon, pour serrées que deviennent les négociations. Il est indispensable que les militants sur le commerce, les forêts et d'autres campagnes unissent leurs forces au cours des quelques mois qui restent, pour faire en sorte que l'OMC et les questions forestières suivent des chemins séparés.

Pour davantage d'information visitez le site : www.wto.org.

Comptes rendus d'autres réunions sur les forêts

La Cour Internationale de Justice est saisie d'un différend à propos d'une usine de pâte

Pour la première fois dans l'histoire, il a été demandé à la Cour Internationale de Justice de statuer à propos des préjudices que pourraient porter à l'environnement deux grandes usines de pâte situées hors frontières. L'usine la plus grande et qui risque d'être la plus polluante est construite en ce moment par une société finlandaise, Metsa Botnia, en face de la ville argentine de Gualaguaychú, sur la rive uruguayenne du fleuve Uruguay (frontière entre l'Argentine et l'Uruguay). La deuxième usine sera bâtie par la multinationale espagnole ENCE. Alors que le gouvernement uruguayen appuie la construction de ces usines, des ONG et des mouvements sociaux argentins et uruguayens s'y opposent vigoureusement, supposant qu'elles vont provoquer une contamination considérable de l'écosystème fluvial, susceptible de dévaster l'industrie locale de la pêche. En outre, pour alimenter ces usines l'Uruguay devra augmenter de 100 000 hectares ses plantations d'arbres en régime de monoculture, ce qui détruira des écosystèmes de prairie de grande valeur et provoquera le chômage et l'exode rural.

Les contestataires, qui ont manifesté leurs objections en bloquant pendant un an un pont reliant les deux pays, ont obtenu ces derniers temps un fort soutien du gouvernement argentin, qui a décidé de soumettre l'affaire à la Cour Internationale de Justice. L'argument de l'Argentine est que l'usine a été construite sans tenir compte des procédures de consultation qu'exige le Statut bilatéral du fleuve Uruguay, lequel régit, entre autres, « la conservation, l'utilisation et l'exploitation des ressources naturelles et la prévention de la pollution ».

Selon le gouvernement argentin, les usines de pâte « portent atteinte à l'environnement du fleuve Uruguay et de sa zone d'influence », affectant une population de plus de 300 000 habitants, qui s'inquiète des « risques importants de pollution du fleuve, de détérioration de la biodiversité, d'effets nocifs sur la santé et de dommages aux ressources halieutiques » et se soucie des « répercussions extrêmement graves sur le tourisme et autres intérêts économiques ». L'Argentine a demandé que la construction soit suspendue jusqu'à la réalisation d'une évaluation d'incidence environnementale et l'introduction de mesures destinées à prévenir la pollution et les atteintes à l'environnement et à la pêche. En outre, elle a demandé réparation du préjudice causé.

Malheureusement, les entreprises privées telles que Metsa Botnia, ENCE et Stora Enso, responsables de la construction d'usines de pâte ne figurent pas dans l'affaire soumise à la CIJ. Les autres gouvernements concernés n'y figurent pas non plus, tel celui de la Finlande qui a appuyé Botnia de façon plus ou moins discrète, par des allusions subtiles à un traité bilatéral sur « la promotion et la protection des investissements » entre l'Uruguay et la Finlande. En vertu de ce traité, l'Uruguay serait obligé d'indemniser la multinationale finlandaise de tout dommage qu'elle subirait en raison de retards dans la construction de l'usine. Cela explique, probablement, que le gouvernement uruguayen accorde son soutien à l'entreprise.

Le cas de Botnia vient contribuer à l'escalade du débat sur les effets négatifs du modèle des plantations industrielles que l'on impose dans la région. La pression de l'opposition augmente, tandis que les inquiétudes et les manifestations contre les plantations d'arbres se multiplient, au Brésil par exemple, de la part des peuples indigènes et des mouvements de paysans.

Pour davantage d'information visitez le site : <http://www.icj-cij.org/icjwww/iwhats.htm>.

Calendrier de réunions sur les forêts

Vous trouverez des informations supplémentaires sur les rencontres intergouvernementales sur le site : <http://www.iisd.ca/linkages>.

La cinquième session du Forum permanent de l'ONU sur les questions indigènes aura lieu du 15 au 26 mai à New York, aux USA. La réunion portera sur les Objectifs de Développement pour le Millénaire. Pour davantage d'information visitez le site : www.un.org/esa/socdev/unpfii.

La 24^e session des organes subsidiaires de la Convention cadre sur le changement climatique de l'ONU aura lieu du 15 au 26 mai 2006 à Bonn, en Allemagne. Les débats porteront, parmi d'autres thèmes, sur la proposition d'offrir une compensation aux pays qui réduisent leur déboisement. Pour

d'avantage d'information, visitez le site : <http://unfccc.int>.

La quarantième session du Conseil international des bois tropicaux se tiendra du 29 mai au 2 juin 2006 à Mérida, au Mexique. Pour davantage d'information visitez le site : www.itto.or.jp.

La deuxième Réunion des Parties au Protocole de Kyoto et 12^e Conférence des Parties à la Convention cadre de l'ONU sur le changement climatique aura lieu du 6 au 17 novembre au Kenya. Pour davantage d'informations visitez le site : <http://unfccc.int>.

Comité de rédaction :

- Simone Lovera, Coalition mondiale des forêts
- Ronnie Hall, Royaume-Uni
- Ricardo Carrere, Mouvement mondial pour les forêts tropicales
- Sandy Gauntlett, Pacific Indigenous Peoples Environment Coalition, Aotearoa/Nouvelle-Zélande
- Andrei Laletin, Amis des forêts sibériennes, Russie

Ce bulletin a été publié grâce au soutien financier de l'Institut néerlandais de coopération.